Image not found or type unknown

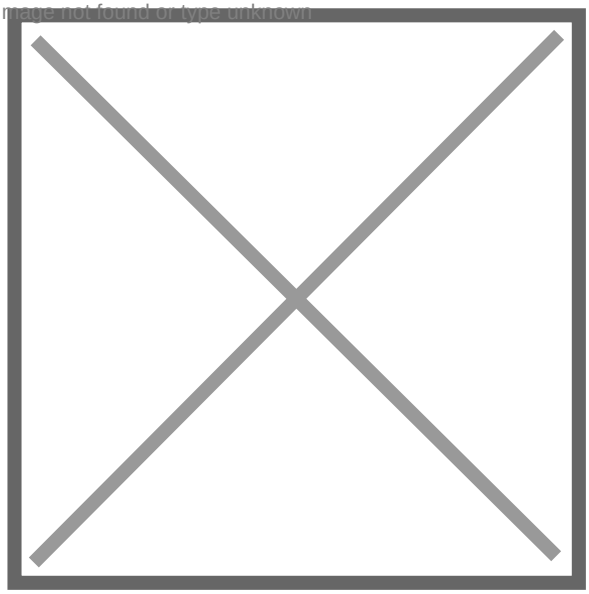

Besoin de conseil pour litige bancaire

Par **millesoleil**, le **15/10/2012** à **00:44**

Bonjour,

Je suis à la banque postale … J'ai le droit d'avoir un chéquier et je suis juste interdite de crédit jusqu'en 2016 suite à dossier bdf. Avec mon unique compte bancaire j'ai juste une carte Réalys à débit immédiat, je ne peux donc pas en temps normal dépenser plus que ce que j'ai et surtout je n'ai aucun droit de découvert (même pas un euro). Je vis seule avec trois enfants à charge, j'ai comme revenu l'AAH et tout confondu je touche environ 900 euros/mois.

Je voudrais préciser pour expliquer un peu mon état que depuis un an je me bats contre un cancer agressif qui m'a dévasté et outre les ravages que cette maladie a causé sur moi physiquement, les souffrances mentales restent des brèches bien ouvertes que je n'arrive pas encore à panser. Je n'arrive plus à me projeter en avant et j'ai pris l'habitude de vivre malgré moi au jour le jour.
Je suis fatiguée et j'ai plutôt tendance à tout laisser aller à veau-l'eau.

Ce weekend je fais ma sortie mensuelle à la poste pour payer mon loyer et autre et quand la dame au guichet me tend le solde je vois sur le document écrit en ma faveur + 1.800,54 €. Je me suis dit super mon ami m'a fait le virement qu'il m'avait laissé espérer.
Trop contente de pouvoir enfin acheter les vêtements etc. dont mes enfants avaient besoins. J'étais tellement heureuse de les voir contents. C'était un samedi et j'ai pu retirer au distributeur la somme de 700 euros alors que le maxi dans mon cas est 500 euros !

Le soir j'appelle mon ami pour le remercier et mon sang se glace quand il me dit qu'il n y est pour rien et qu'il ne pourra pas m'aider cette année. Bref, de retour à la maison je consulte mon compte qui là me donne un solde débiteur de - 848 euros. Toutes les opérations sont rejetées edf, gdf assurances etc tout cela pour des petites sommes mais avec les frais de rejets houla !!! Après analyse j'ai pu voir que la banque postale en fait m'avait créditée deux

fois et bien sur après coup m’a retiré la somme, comment est-ce possible ? Je n’ai le droit à aucun decouvert et là avec ces – 848 euros voilà ma vie qui bascule aucun de mes prélèvements ne sont honorés et ma prochaine rentrée financière est le mois prochain.

C’est grave, la descente aux enfers commence. J’étais déjà dans la précarité mais Je n’ai pas envie de me retrouver SDF et de nos jours celà peut aller tellement vite. J’angoisse trop,

merci de m’avoir lu et bien vouloir m’orie

Par **millesoleil**, le **15/10/2012** à **16:37**

RE bonjour,

Je voudrais preciser que je beneficie d'une carte à autorisation systématique mais que celà ne m'a protégé de rien au contraire je pensais être dans mon bon droit. J'étais même heureuse d'oublier pour un jour la maladie de faire plaisir à mes enfants persuadée que mon ami m'avait fait son virement annuel.

Je voudrais preciser que c'est moi qui dit que la banque postale m'a credité deux fois mais il n'y a eu en fait aucune opération ni au crédit ni ensuite au débit quand il ont tout retiré. Celà s'est juste vu sur le solde disponible. J'ai même gardé les tickets avec la somme. Je ne pensais en aucun cas que celà pouvait provenir d'une erreur de ma banque en ma faveur.

Me voilà aprés ce coup de folie bien depourvue car tout celà va engendrer de graves consequences. Je ne pourrais rembourser que le mois prochain mais même mon revenu n y suffira pas puisque le montant ne va cesser de grimper. Alors que faire? Puis je demander à la banque de stopper tous les prelevements car ils sont sytematiquements representés et rejetés à nouveau ?

merci de vos conseils

Par **trichat**, le **15/10/2012** à **18:16**

Bonjour,

S vous disposez d'une preuve concernant le montant du crédit de votre compte avant d'effectuer les retraits ayant servi à vos dépenses, la banque ne pouvait débiter votre compte sans vous avertir.

Il faut négocier pour rembourser sur plusieurs mois ce trop-versé par erreur de votre banque. Et surtout ne pas supportez les frais générés par votre découvert.

Ci-dessous, un site qui vous donnera plus d''informations :

http://droit-finances.commentcamarche.net/faq/928-erreur-de-la-banque-et-remboursement

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés

Ne désespérez pas, ça va s'arranger.
Cordialement.

Par **millesoleil**, le **15/10/2012** à **19:40**

merci vraiment du fond du coeur pour votre réponse Trichat je me sens moins seule et celà va m'aider.

Je viens de contacter ma banque, la banque postale moi je suis dans le sud ouest et ma banque est en region parisienne donc je suis obligée de faire celà par telephone.

le monsieur que j'ai eu n'a rien voulu savoir.Il m'a indiqué ne pas avoir trace de cette erreur en ma faveur et je lui ai dit que moi j'avais des documents ou il apparaissait clairement cette somme. (recipissé dab et relevé d opération remis par un agent de la poste). Je lui ai demandé alors que n'ayant aucun droit de découvert je pouvais me retrouver avec un découvert de 800 euros ce jour. Il m'a dit que des fois quand on faisait une opèration avec cette carte c'était débité plusieurs jours aprés.

Je lui ai rappelé que j avais une carte avec demande d' autorisation systematique visa éléctron et que lorsque je faisait un achat ou un débit même si j en avais envie il est impossible de retirer plus d'argent que je n'en ai réélement. Il m'a demandé quand était ma prochaine rentrée d'argent donc le mois prochain mais je lui ai dit que celà ne suffirait sans doute pas puisque la banque continuait à rejeter tous les prelevements.

Ce monsieur m'a demandé de rappeler sa responsable demain et de voir celà avec elle. je suis inscrite au fichier des credits bdf et le monsieur de la banque que j ai eu au tel me la gentiment rappelé... Voilà ou j'en suis.

Par **trichat**, le **15/10/2012** à **20:42**

Bonsoir,

Je comprends qu'il ne doit pas être facile de régler ce type de problème à distance.

Je vous conseille d'adresser une lettre recommandée avec accusé réception au directeur de votre agence bancaire dans laquelle vous rappellerez les faits en joignant les photocopies des documents en votre possession attestant le montant du solde créditeur de votre compte. Vous pouvez joindre une copie des explications provenant du site droit-finances en prenant soin de citer l'origine de ces informations.

Vous exigerez un remboursement étalé sur plusieurs mois et surtout la prise en charge par l'agence de tous les frais provenant de leur erreur.

N'oubliez pas le proverbe suivant : les paroles s'envolent, les écrits restent.

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés

Bien évidemment, conservez copie de tout ce que vous envoyez.

Cordialement.

Par **millesoleil**, le **15/10/2012** à **21:02**

encore merci de vos conseils.

Par **Lag0**, le **16/10/2012** à **08:18**

[citation]Vous exigerez un remboursement étalé sur plusieurs mois et surtout la prise en charge par l'agence de tous les frais provenant de leur erreur. [/citation]
Bonjour,
Comme dit sur l'autre forum, exiger me parait bien présomptueux, demander me parait plus réaliste.
En effet, s'il est très probable qu'il y a eu une erreur de la banque qui a crédité le compte d'une somme indue puis l'a reprise ensuite (ce qui est malheureusement assez courant), le titulaire du compte est censé suivre son compte et savoir ce dont il dispose réellement. Un apport soudain d'argent ne doit pas être pris comme un cadeau providentiel qu'il faut vite se dépêcher de dépenser, mais au contraire comme une probable erreur qu'il faut tirer au claire et surtout ne pas dépenser.
Il y a donc imprudence, voir négligence du titulaire du compte. Les torts semblent partagés ce qui ne met pas le titulaire du compte dans la position "d'exiger".

Par **millesoleil**, le **16/10/2012** à **08:51**

bonjour

justement ce qui m'a induite en erreur c'est qu'il n'y a eu aucune opération de credit de la banque postale. Juste une somme en plus à mon crédit sans aucune écriture comptable et c'était un samedi. J'ai tout de suite pensé qu'il s'agissait de l'aide que j'attendais et que j'avis demandé, comme c'est dejà arrivé plusieurs fois.

Bien sur qu'aprés coup je réalise que c'était imprudent et je sais bien qu'il faut être vigilante et suivre ses comptes. Loin de moi l'idée que celà soit une erreur et quelle provienne de ma propre banque qui ne m'octroie aucun découvert! Ce n'est pas pour vous donner une excuse ou me dedaouner mais c'est tout simplement la réalité.

sauf que depuis plus d'un an je ne suis plus mes comptes depuis ce cancer qui me ronge à détruit ma vie de femme, il a agit aussi sur mon mental j'ai tendance à tout laisser aller à veau-l'eau et ça c'est un fait.
Il est difficile de se relever parce que je suis fatiguée et franchement je me serais bien passée de ce soucis en plus. une fois par mois je sors je regle mes factures et je fais mes courses et

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés

j'attends le mois d'aprés.

Je ne me soucie pas de mon compte en banque dans la mesure ou je sais que je ne peux être à découvert et depenser plus que ce que je n'ai. la seule chose à laquelle j'ai pensé c'est que j'allais pouvoir enfin acheté les habits, les chaussures dont les enfants avaient besoins et je ne pense pas avoir fait d'excés, je voulais juste voir ce sourire sur leurs visages.

Encore une fois cet acte n'etait pas mal intentionné et je pensais être dans mon bon droit. C'est plutot un malencontreux concours de circonstances qui peut trés vite mener à des conséquences dramatiques.

Je vous remercie tout de même d'avoir répondu

Par **Lag0**, le **16/10/2012** à **09:24**

Je ne vous juge absolument pas et je ne cherche pas à être désagréable avec vous, mais seulement objectif.
En effet, la banque, elle, ne tiendra certainement pas compte de votre situation très particulière et vous considèrera comme n'importe quel autre titulaire de compte.
C'est pour cela que je tenais à remettre les choses à leur place.
Car même si l'on comprend parfaitement que vous ayez d'autres choses en tête que de suivre parfaitement vos comptes, la banque, elle, pourrait vous reprocher cette négligence.

Par **millesoleil**, le **16/10/2012** à **09:59**

merci pour votre réponse. Je vais malgré tout essayer de me défendre au moins pour essayer d' éviter le chaos et quelqu'en soit l'issue j'aurai au moins tenté.

Par **trichat**, le **16/10/2012** à **10:48**

Lag0 a raison. J'ai sans doute conseillé un terme sinon mal approprié, du moins avec un aspect comminatoire.

Il est bien vrai que chacun d'entre nous n'est qu'un simple client dans n'importe quelle banque.

Alors si vous adressez un courrier à la banque postale, utilisez plutôt une expression du type : "je sollicite de votre bienveillance un étalement du remboursement du trop-versé sur mon compte, et ceci afin de ne pas me pénaliser par des frais supplémentaires".

Il n'empêche que la banque a commis une erreur à l'instant t, qu'elle a corrigée à t+1, sans vous avertir. Chaque partie doit assumer sa part de responsabilité.

Cordialement.

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés

PS: quelques infos sur litige avec sa banque :

http://www.banque-info.com/fiches-pratiques-bancaires/comment-regler-un-litige-avec-sa-banque

Par **millesoleil**, le **16/10/2012** à **11:31**

merci trichat pour cette info

Par **millesoleil**, le **25/10/2012** à **08:57**

Bonjour voilà la suite de mon affaire,
Je suis desespérée, j'ai appelé la banque postale à paris et je suis tombée sur un monsieur hostile depuis le début de la conversation. Il m'a clairement dit que pour eux malgré mes justificatifs il n y avait aucune erreur de la banque postale (aucune écriture passée juste un avoir créditeur doublée parceque les opérations ne passent pas le samedi, que pour lui je n'étais pas de bonne foi et qu il se rembourserait l'integralité de la somme des que mon revenu sera viré le 5/11. Il ne me restera donc rien pour vivre.

Ce n'est pas son problème si je ne peux payer mes factures et pas de minimum vital il a dit "il fallait y penser avant, vous êtes tenu et êtes responsable de votre compte (normal) et vous devez tout rembourser (normal) d'un coup (dur) il n y aura aucun recours"

Il m'a dit " j'ai les heures et les dates de vos achats vous avez non seulement vous avez fait des retrait et fait des achats".

Je lui ai dit "mr ,c'est ce que je fais tous les mois depuis que je me bats contre mon cancer (je ne lui ai pas dit que je vis au jour le jour et que j'ai tellement peur de partir , que mes comptes je ne les suis plus comme il se devrait , Je vis au jour le jour en laissant sur mon compte de quoi payer mes prel).

Je lui ai dit que si je n'étais pas de bonne fois j'aurais fait viré ailleurs mon argent et j'aurais traité ce probléme en temps et en heure mais ce monsieur n'en à eu cure.

Je n'ai aucun droit de découvert et j'ai une carte à autorisation systematique visa éléctron donc pour moi impossible de dépenser de l'argent que je n'ai pas reelement au crédit. (il m'a dit que les opérations étaient sous reserves des opérations en cours de traitements. Vous croyez que j'y ai pensé?)

Chaque mois je sors l'argent et j'achete ce dont j'ai besoin et je ne laisse sur mon compte que l'argent de mes prelevements. Cet argent je pensais vraiment pouvoir l'utiliser Mr et qu'il m'appartenait à partir de ce moment je ne pensais pas devoir justifier mes achats!

Je pensais être dans mon droit et j'ai agi en toute bonne foi , mais enfin on parle de 700 euros (-919 a ce jour) pas de milliers d'euros j'ai reconnu avoir fait une erreur effectivement je

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés

n'aurais pas du sans m assurer que celà m'etait bien adressé, je voulais juste un arrangement.

Il n'a pas arrêter de me couper la parole et quand je lui ai dit de me parler autrement car il avait un ton trés vindicatif et hautain c'était trés humiliant pour moi (pourtant je ne suis pas une béotienne), je lui ai demandé son nom et de me l'epeler, il m'a dit d de ne pas l'insulter???? J'ai répondu bien sûr que je ne l'insultais pas enfinnnnnnnnnnn! Je ne me serais pas permise et bien il m'a raccroché au nez et voilà!

Résultats des courses, comme si je n en avais pas assez avec ce que je vis , cet homme là en un coup de fil m'a trainé plus bas que terre sans aucune humanité. il m'avait condamné d'avance. Le paiement que je reclamais et que j'attendais de 1000 euros (d'ou ma confusion) n'est prévu quen fin d'année s'il est honoré. En attendant je n'ai pas fini d'angoisser.

Merci de m'avoir lu cordialement,

Par **trichat**, le **25/10/2012** à **10:11**

Bonjour,

Votre litige ne semble malheureusement pas se régler.
Avez-vous adressé un courrier au directeur de l'agence de la banque postale qui gère votre compte?
Tenter de régler par téléphone avec un agent de la banque situé à Paris n'est pas évident.

Il vous reste encore la possibilité de saisir très rapidement le médiateur de la banque postale qui peut proposer une solution acceptable par la banque et vous-même. Ci-dessous, lien :

http://les-mediateurs.blogspot.fr/2011/01/mediateur-banque-postale-adresse-du.html

Bonne journée.

Par **millesoleil**, le **25/10/2012** à **13:30**

OUI , je leur ai envoyé une lettre rar avec tous les justificatifs. apparement elle est bien arrivé puisque j'ai reçu le récipissé.

Mais aucune nouvelle, je crois comprendre qu'il attendent sagement ma prochaine rentrée d argent dans quelques jours pour se rembourser en 1 fois et je ne sais même pas si mon revenu suffira pour peu qu'il rajoute des frais entre tremps, bref!

merci de votre réponse cordialement,

Par **trichat**, le **25/10/2012** à **18:22**

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés

Attendez la réponse.

Pour vous, votre lettre restera une preuve de votre bonne foi.

Cordialement.

Par **pat76**, le **25/10/2012** à **18:44**

Bonjour millesoleil

Demandez à votre emplyeur qu'il vous paye en espèces si vous devez percevoir moins de 1500 euros.

Expliquez lui la situation et la raison de votre demande.

Tant que le salaire ne dépasse pas 1500 euros en net à payer, vous pouvez vous faire payer en espèces.

Par **millesoleil**, le **25/10/2012** à **21:49**

Merci de votre intervention. je ne travaille pas, mes revenus sont l'aah et les allocations familiales. Soit au total 922 euros pour moi et mes deux enfants.

je ne me fait pas d illusions sur le fait que la totalité va sérvir à combler ce découvert!

cordialement,

Par **millesoleil**, le **12/11/2012** à **12:16**

Bonjour à tous,
Voici quelques nouvelles pour vous tenir au courant de la situation concernant cette affaire.
Finalement sans avoir eu aucune réponse à mes courriers recommandés, la banque postale s'est remboursée de la totalité. Sur 1000 euros il m'est restée 55 euros.
Ce fut une drôle d'expérience qui aura calmé mon impulsivité et qui m'aura servie de leçon.

Pourtant 2 choses positives:
- La première c'est que je n'ai plus de dettes.
- La deuxième c'est que deux jours aprés s'être remboursée de la somme qui leur était dû, j'ai vu apparaitre cette fois bien écrit sur mon compte la chose suivante:
Remboursement de commissions..... 95,40 à mon crédit
Celà correspondrait en fait aux 9 rejets de prélevements de 10,60 qu'ils m'avaient comptés.

Maisssssssss!!! Une femme avertie en vaut deux!
N'ayant reçu aucun courrier en ce sens et aucune nouvelle d'ailleurs cette fois je ne toucherait

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés

pas à cette somme (modique mais tellement importante pour moi). Je la laisserai dormir en lorgnant de temps en temps si elle est toujours là ou s'il s'agissait d'un mirage... et ce jusqu'a ce que j'ai la preuve que cet argent m'appartien bien!

Sur ce, je vous souhaite à tous une belle journée en vous remerciant encore de votre aide,

Par **trichat**, le **12/11/2012** à **13:14**

Bonne journée à vous aussi et peut-être que la banque postale, en annulant les commissions qu'elle avait prélevées, reconnaît très indirectement son erreur.

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés